



Service Eau et Assainissement

## Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement (RPQS)

- Année 2012 -



Date	Etabli par	Signature	Vérifié/Approuvé par
24/05/2013	Guillaume GAUDUEL		Le Conseil Municipal du

**Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement et de l'eau potable pour l'exercice 2012, présenté Conformément à l'article L.22245 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**En quelques chiffres, l'eau et l'assainissement à Praz-sur-Arly pour l'année 2012**

- 16.9 km de réseau principal de distribution et environ 10 km de canalisations de branchement ;
- 17 km de réseau de collecte d'eaux usées (séparatif et unitaire) ;
- 176 604 m<sup>3</sup> introduits dans le réseau d'eau potable soit une baisse de 19% par rapport à 2011;
- 126 360 m<sup>3</sup> d'eau potable facturés ;
- 13 015 m<sup>3</sup> d'eau facturés pour les canons à neige ;
- 548 abonnés au service de l'eau avec une consommation moyenne de 98 l par habitant et par jour ;
- 540 abonnés à l'assainissement collectif ;
- Une charge hydraulique de 3 034 264 m<sup>3</sup> reçue à la station d'épuration de Praz-sur-Arly soit une hausse de 40 % par rapport à 2011 ;
- Le prix de l'eau moyen pour 4 personnes pour une année (120 m<sup>3</sup>) : 467,24€ TTC soit 3,89 € le m<sup>3</sup>.

## Sommaire

<b>I. L'eau potable sur la commune de Praz-sur-Arly, année 2011.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Présentation du territoire desservi .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2 Production de l'eau potable et prélèvement sur les ressources naturelles .....</b>	<b>4</b>
1.2.1 Equipements de production de l'eau potable .....	4
1.2.2 Prélèvement sur la ressource naturelle.....	5
1.2.3 Surveillance du niveau de la nappe phréatique .....	6
1.2.4 Une capacité de stockage suffisante .....	7
<b>1.3 Le réseau de distribution .....</b>	<b>8</b>
1.3.1 Les canalisations .....	9
1.3.2 Les branchements.....	9
1.3.3 Les compteurs.....	10
<b>1.4 La qualité de l'eau potable .....</b>	<b>9</b>
1.4.1 Les contrôles qualité.....	10
1.4.2 Une eau potable de bonne qualité.....	10
<b>1.5 Les chiffres clés de l'eau potable pour 2011 .....</b>	<b>10</b>
<b>II. L'assainissement sur la commune de Praz-sur-Arly, année 2011 ...</b>	<b>11</b>
<b>2.1 Présentation du territoire desservi : .....</b>	<b>11</b>
<b>2.2 Le réseau de collecte des eaux usées .....</b>	<b>13</b>
<b>2.3 La station d'épuration .....</b>	<b>14</b>
<b>2.4 L'assainissement non collectif .....</b>	<b>17</b>
2.4.1 Mode de gestion du service.....	18
2.4.2 Prestations assurées dans le cadre du service .....	18
2.4.3 Estimation de la population desservie .....	18
2.4.4 Activité du service en 2011.....	19
2.4.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif .....	19
2.4.6 tarification de l'assainissement non collectif .....	20
<b>III. Le financement du service de l'eau et de l'assainissement.....</b>	<b>19</b>
<b>3.1 Décomposition de la facture d'eau et d'assainissement collectif.....</b>	<b>19</b>
<b>3.2 Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement - 2011 .....</b>	<b>20</b>

<i>ANNEXE : Notice d'information de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse concernant les redevances perçues et les aides.....</i>	<i>24</i>
---	-----------

# I. L'eau potable sur la commune de Praz-sur-Arly, année 2011

## 1.1 Présentation du territoire desservi

La Commune de Praz-sur-Arly est classée en commune touristique, elle gère elle-même, sous la forme d'une régie, le service de l'eau potable tant pour les compétences de production et de transfert que pour celle de la distribution. La régie des Eaux de Praz-sur-Arly dessert les **1 049** habitants permanents de la commune en eau potable durant toute l'année (pop DGF 3140 hab). On observe des variations importantes de cette population en saisons touristiques (environ 6 mois par an) avec une capacité d'hébergement touristique d'environ **10 000 lits**. Au total, le service compte **548** abonnés en eau potable et **540** abonnés en assainissement collectif au 31 décembre 2012.

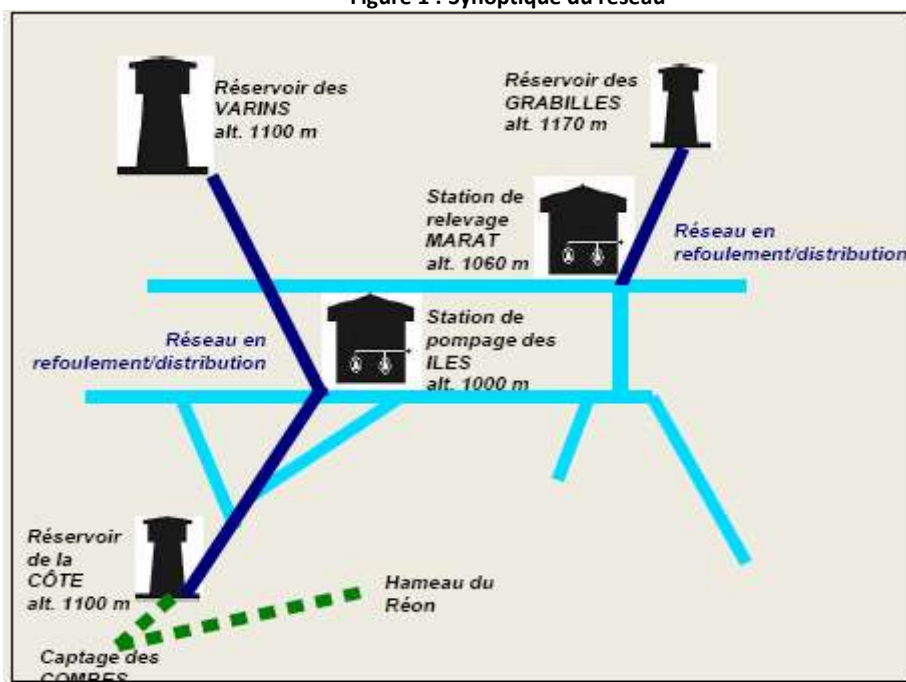
## 1.2 Production de l'eau potable et prélèvement sur les ressources naturelles

### 1.2.1 Equipements de production de l'eau potable

Parmi les équipements nécessaires à la fourniture d'eau sur la commune de Praz-sur-Arly, on trouve :

- La station de pompage des Iles comporte 2 forages d'une capacité totale de **3 120 m<sup>3</sup>** par jour ;
- 3 réservoirs (les Varins, la Côte et les Grabilles), d'une capacité de stockage totale de **900 m<sup>3</sup>** ;
- La station de relevage du Marat qui permet d'alimenter le réservoir des Grabilles ;
- 16,9 km de réseau principal de distribution et environ 10 km de canalisations de branchement.

Figure 1 : Synoptique du réseau



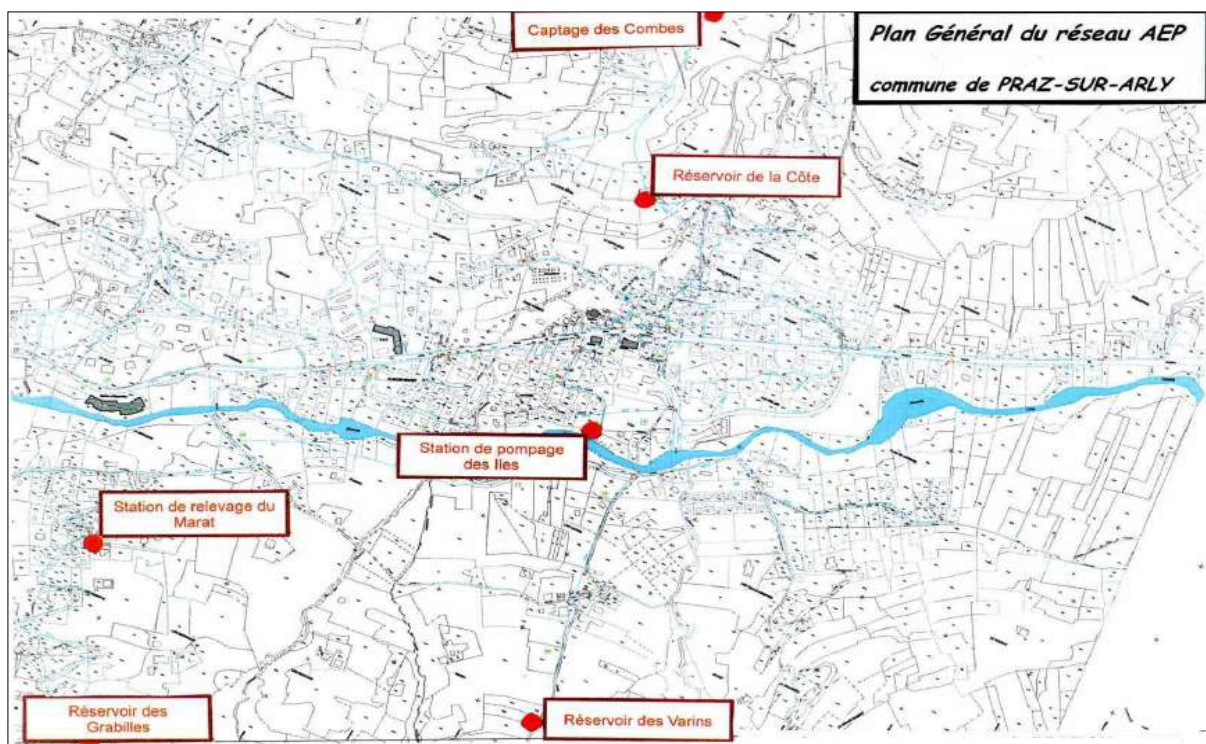


Figure 2 : plan de situation des captages & réservoirs et stations de pompage de Praz sur Arly

La station des Iles pompe dans la nappe phréatique du « Haut Arly ». Cette station de pompage alimente principalement le réservoir des Varins et des Grabilles (et occasionnellement le réservoir de la Côte) par le réseau de distribution qui fonctionne en refoulement/distribution.

La mise en route des pompes de la station des Iles est dépendante du niveau du réservoir des Varins. Sur le même principe, la station de relevage du Marat est asservie au niveau d'eau du réservoir des Grabilles. Le réservoir de la Côte est alimenté en continu par le captage des Combes mais, en cas de forte demande, il peut être alimenté par le pompage des Iles (système de robinet flotteur dans le réservoir). Lors de la mise en route des pompes, le réseau principal de distribution fonctionne en refoulement vers le réservoir des Varins. Il en va de même sur le secteur des Grabilles lorsque les pompes de la station de Marat se mettent en route. Un système de clapet sur la conduite de sortie du réservoir permet d'éviter tout retour d'eau par le bas du réservoir (l'alimentation du réservoir doit se faire par le haut).

## 1.2.2 Prélèvement sur la ressource naturelle

L'alimentation en eau de la commune est assurée principalement par la station de pompage des Iles qui puise dans la nappe de l'Arly. Environ 25 % du volume total prélevé provient du captage des Combes.

Ces prélèvements sur la ressource sont soumis à arrêté préfectoral :

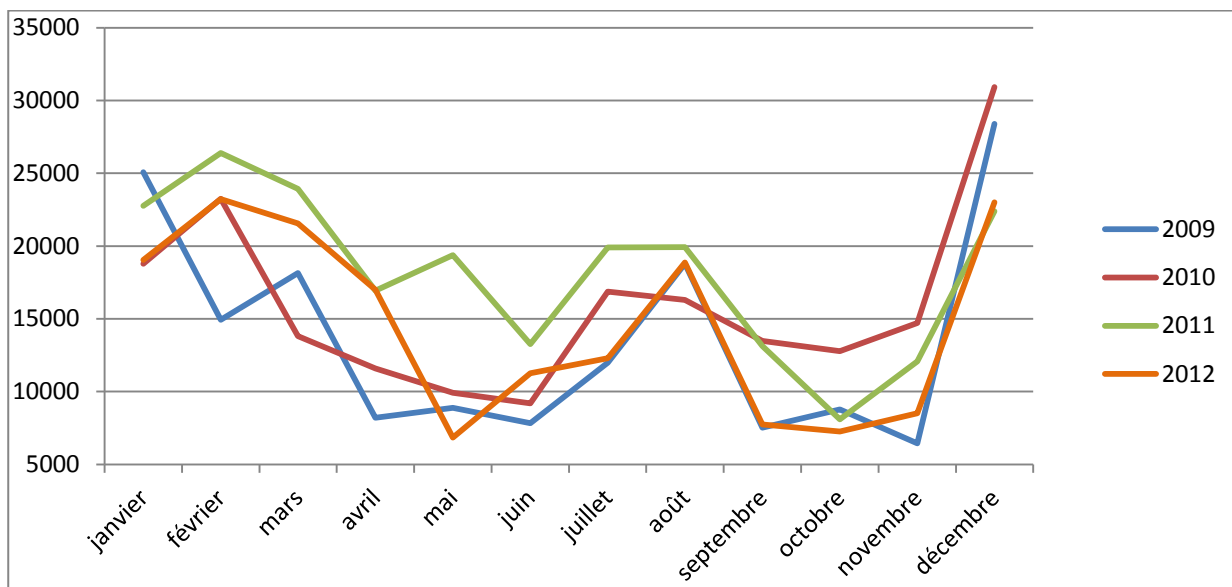
- 200 m<sup>3</sup>/h et 4000 m<sup>3</sup>/j pour la station des Iles ;
- 11 m<sup>3</sup>/h et 259 m<sup>3</sup>/j pour la source des Combes.

Pour 2012, les volumes totaux prélevés sont de :

- 131 182 m<sup>3</sup> sur les forages des Iles ;
- 45 422 m<sup>3</sup> sur la source des Combes.



Soit un total de **176 604 m<sup>3</sup>**. Cela représente 41 608 m<sup>3</sup> de moins qu'en 2011 (baisse de **19.07 %**). Le volume journalier maximal prélevé en saison hivernale était, en 2012, de 1095 m<sup>3</sup>/j, un volume largement inférieur (25 %) au volume maximal défini par les arrêtés.



Evolution de la production mensuelle d'eau potable entre 2009 et 2012

### 1.2.3 Surveillance du niveau de la nappe phréatique

Tout au long de l'année, le niveau de la nappe phréatique fait l'objet d'une surveillance au niveau du pompage des Iles.

La figure 2 résume le niveau piézométrique de la nappe, c'est-à-dire la profondeur du niveau d'eau dans le forage par rapport au niveau du terrain naturel (niveau référence), sur le site du pompage du marais, en 2012.

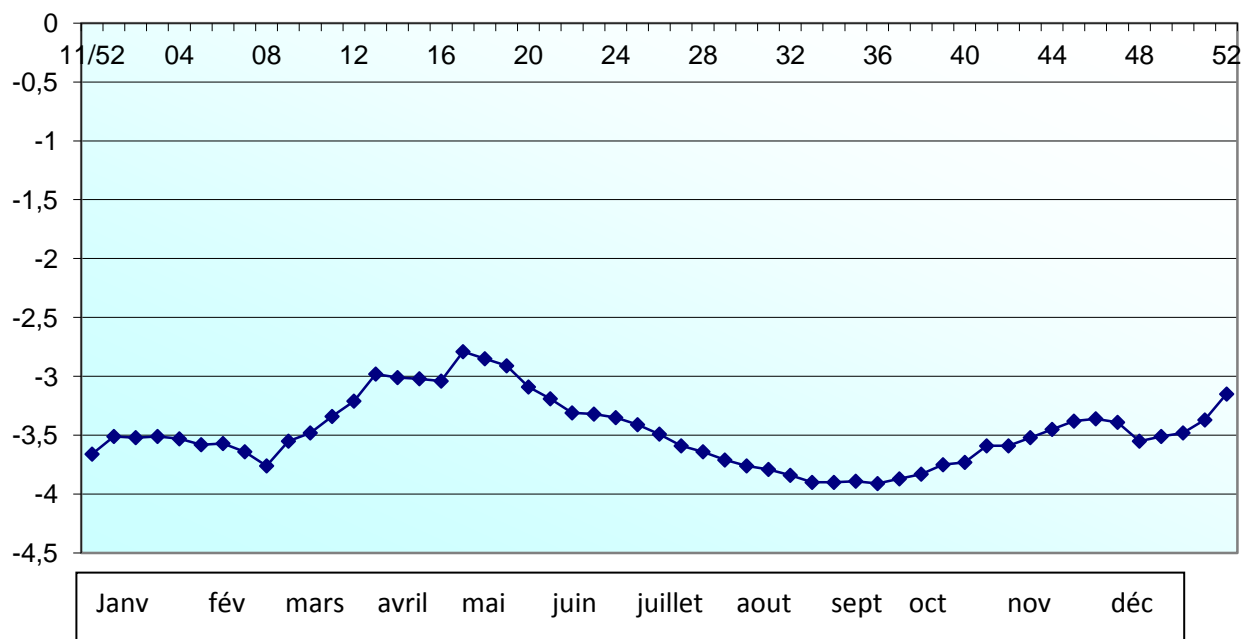


Figure 3 : Evolution du niveau piézométrique de la nappe en 2012, sur le site du pompage du marais.

Outre l'impact des prélèvements effectués sur le puits des Iles, les fluctuations du niveau de la nappe présentent un caractère saisonnier, en relation avec le régime des précipitations et des périodes de fonte du manteau neigeux, le rôle de la rivière dans l'alimentation de la nappe est prédominant.

Entre fin février et avril 2012, le niveau de la nappe est resté élevé en relation directe avec le niveau élevé de l'Arly (fonte des neiges).

La période estivale entraîne une baisse régulière du niveau de la nappe jusqu'au mois d'octobre durant lequel les précipitations occasionnent la remontée du niveau piézométrique.

Le captage de la source des Combes fait lui aussi l'objet d'une surveillance hebdomadaire et notamment les volumes en entrée du réservoir de la Côte. Les débits de la source sont reportés sur le graphique suivant.

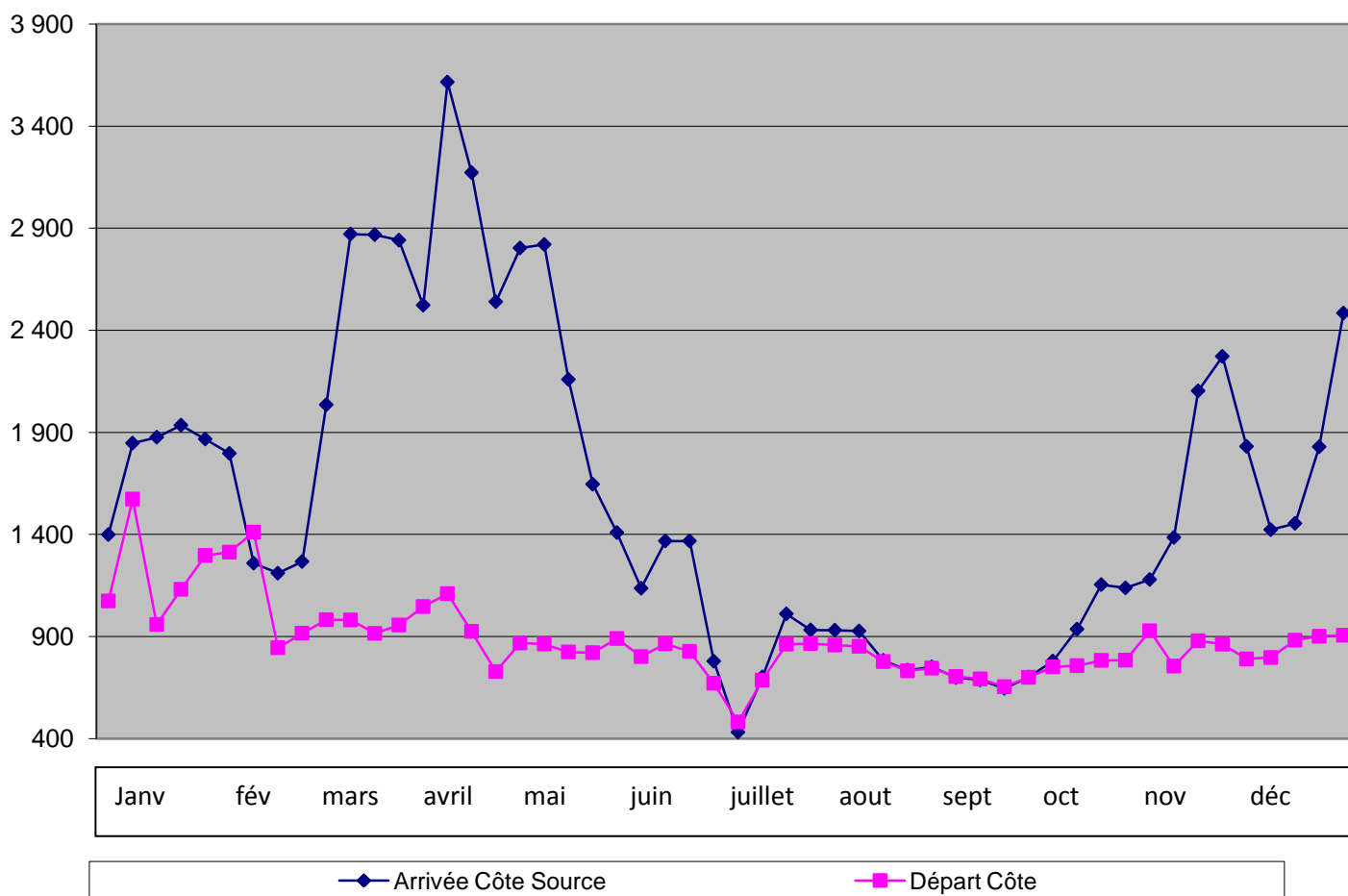


Figure 4 : suivi du débit hebdomadaire de la source des Combes (sur le réservoir de la Côte)

### 1.2.4 Une capacité de stockage suffisante

Le réservoir de la Côte est alimenté gravitairement par le captage de la source des Combes. Les réservoirs permettent de réguler la pression du réseau mais également de constituer une réserve d'eau pour approvisionner les abonnés pendant plusieurs heures en cas de rupture de la chaîne de production (panne des pompes, coupure de courant, pollution accidentelle...).

La capacité totale de stockage de la commune de Praz-sur-Arly est de 900 m<sup>3</sup>, dont une réserve pour la défense incendie de 400 m<sup>3</sup>. Le volume total assure une autonomie de 5 jours en période basse ou 35

heures en consommation de pointe sans tenir compte de l'approvisionnement continu par le captage des Combes.

Cependant, on peut noter que le réservoir des Grabilles est surdimensionné (200 m<sup>3</sup> à cause de la réserve incendie de 100 m<sup>3</sup>) en comparaison de la population desservie. En saison basse, le volume moyen distribué est seulement de 5m<sup>3</sup>/jour, ce qui pose le problème du temps de séjour de l'eau trop long et donc des possibilités de dégradation de la qualité.



Figure 5 : Le réservoir des Grabilles, 200 m<sup>3</sup>



Figure 6 : Le réservoir des Varins, 500 m<sup>3</sup>

## 1.3 Le réseau de distribution

### 1.3.1. Les canalisations

Le réseau principal de distribution de Praz-sur-Arly est essentiellement constitué de canalisation en fonte ductile. Environ 13 % du linéaire total est en fonte grise de plus de 50 ans, principalement dans le secteur des Rafforts, de Tirecorde et du Chef-Lieu.

Le rendement du réseau de distribution (ratio entre le volume introduit dans le réseau de distribution et le volume consommé) est de **74,00 %** contre **62.5 %** en 2011, ceci notamment grâce à l'organisation d'une campagne de recherche de fuites dès le mois de mai et qui a mis en évidence la présence de 3 fuites importantes réparées par la suite.



La qualité du réseau est également mesurable par l'indice linéaire de perte (ILP) qui évalue le volume d'eau perdu dans le sol par jour et par km de réseau. Pour 2012, l'ILP est de **7.41 m<sup>3</sup>** d'eau par jour et par km de réseau.

La surveillance du réseau devra être maintenue. En cela, la mise en place de la télégestion des ouvrages d'eau potable (tous les réservoirs et stations de pompage) devra permettre une meilleure détection des fuites.

En parallèle, un plan pluriannuel de renouvellement du réseau (taux en 2012 de 2%) devra être initié afin de conserver un âge du réseau raisonnable et donc un rendement correct.

Un renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur de Réon (330m de canalisation) a été réalisé en 2012. Cette canalisation, en fonte grise datant des années 1950 présentait des microfuites importantes.

L'indice de connaissance et de gestion des réseaux est de **50 %** (mise à jour annuelle du plan, connaissance du diamètre, matériau et âge de chaque tronçon).

### **1.3.2. Les branchements**

En 2012, il y a eu 3 nouveaux branchements sur le réseau public d'eau potable et 1 renouvellement complet de branchement (en plus de ceux du secteur du Réon).

### **1.3.3. Les compteurs**

72 des 546 compteurs que possède le Service des Eaux de Praz-sur-Arly ont été renouvelés en 2012.

Le renouvellement des compteurs se poursuivra en 2013 au même rythme afin d'atteindre en 2014 un âge maximum des compteurs de 20 ans.

## **1.4 La qualité de l'eau potable**

### **1.4.1. Les contrôles qualités**

L'eau destinée à la consommation humaine doit respecter les normes de potabilité européennes, c'est-à-dire être sans couleur, sans odeur, sans saveur et débarrassée de toutes bactéries pathogènes et éléments indésirables.

L'A.R.S. de Haute Savoie contrôle la qualité de l'eau conformément à la réglementation, à tous les stades de la chaîne d'alimentation en eau potable, depuis les points de production jusqu'au robinet. Ces contrôles concernent une soixantaine de paramètres microbiologiques, physiques et chimiques.

Les résultats d'analyse sont affichés en mairie dès réception.

L'indice d'avancement de protection des ressources est de **73,2 %** :

- Indice de 80 % pour la station de pompage du marais (arrêté préfectoral mis en œuvre avec terrains acquis, travaux terminés);

- Indice de 60 % pour la source des combes (arrêté préfectoral seul).

En ce qui concerne le captage des Combes, l'arrêté préfectoral est établi et son application devrait être effective en 2013. En effet, la commune a acquis le terrain concerné par le périmètre de protection immédiate à l'automne 2012 et les travaux de clôture du terrain sont en cours.

### 1.4.2. Une eau potable de bonne qualité

L'eau distribuée sur la commune de Praz-sur-Arly, qu'elle provienne du forage des Iles comme du captage des Combes, est d'excellente qualité sur les paramètres physico-chimique (odeur, saveur, concentrations en nitrates, métaux lourds,...). En effet, en 2012, l'ARS n'a observé aucune non-conformité sur les 15 analyses physico chimiques réalisées.

En revanche, on a observé une non-conformité sur le paramètre bactériologique (Escherichia Coli) lors du prélèvement du 23 mai sur l'eau en provenance du captage des Combes. Une désinfection du réservoir et du réseau ont annulé cette non-conformité lors du prélèvement du 19 juin.

C'est donc un taux de conformité des eaux distribués de :

- **92,9 %** pour les paramètres microbiologiques (1 non-conformité sur 14 prélèvements).
- **100 %** pour les paramètres physico-chimiques (0 non-conformité sur 15 prélèvements).

## 1.5 Les chiffres clés de l'eau potable pour 2012

Le schéma suivant résume la répartition des volumes au long de la chaîne de distribution de l'eau potable, en 2012 :

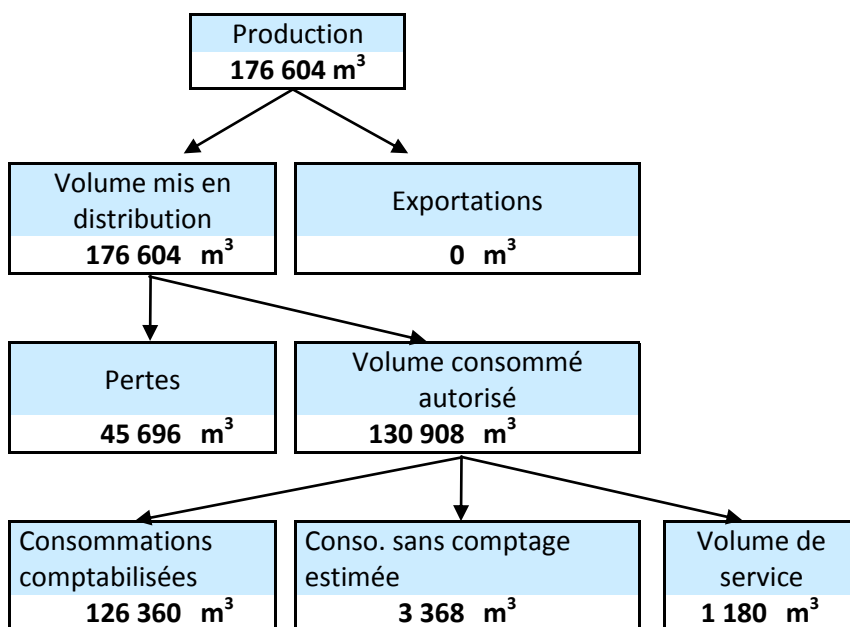


Figure 7 : Répartition des volumes pour 2011

En 2012, le volume produit total s'élève à **176 604 m<sup>3</sup>** ; cette production a diminué de **41 600 m<sup>3</sup>** soit **19 %** par rapport à 2011. Une partie de la consommation en eau potable concerne la production de neige artificielle en saison hivernale (13 015 m<sup>3</sup>).

La part de consommation domestique s'élève à 113 345 m<sup>3</sup> contre 112 847 m<sup>3</sup> en 2011.

Tableau 1 : Comparaison des volumes sur 2010, 2011 et 2012

Volume en m3	2010	2011	2012
Production totale d'eau potable	191 594	218 202	176 604
Consommation des canons à neige	15 320	18 972	13 015
Consommation domestique	118 971	112 847	113 345

Pour l'année 2012, le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (nettoyage réservoirs, purges de réseau, essais poteaux incendie) est estimé à 1 180 m<sup>3</sup>, le volume consommé sans comptage (fontaines) est estimé à 3 368 m<sup>3</sup>.

Du fait des variations de population, on peut difficilement faire une moyenne annuelle exacte de la consommation par abonné. La population recensée en 2007 s'élève à 1 349 habitants. En se basant sur une hypothèse de 3 140 habitants (population DGF : la référence pour l'approche financière de la collectivité), on trouve une consommation de **98 litres** par habitant et par jour, soit **36 m<sup>3</sup>/hab/an**.

Le rendement du réseau de distribution (Ratio entre le volume consommé autorisé et le volume total produit) est de **74 %**.

Le ratio du volume vendu/volume mis en distribution est **71.55 %**.

## II. L'assainissement sur la commune de Praz-sur-Arly, année 2012

### 2.1 Présentation du territoire desservi :

La Commune de Praz-sur-Arly gère elle-même le service de l'assainissement tant pour la collecte et que le transport des eaux usées. On dénombre environ 507 habitations raccordées au réseau public d'assainissement dont environ 130 immeubles collectifs.

Les hameaux de Bellegarde, de Parrou, de la Tonnaz, des Plans, des Réons, des Nards, des Granges et des Thouvassières ne bénéficient pas du réseau public d'assainissement et sont classés en zone d'Assainissement Non Collectif.

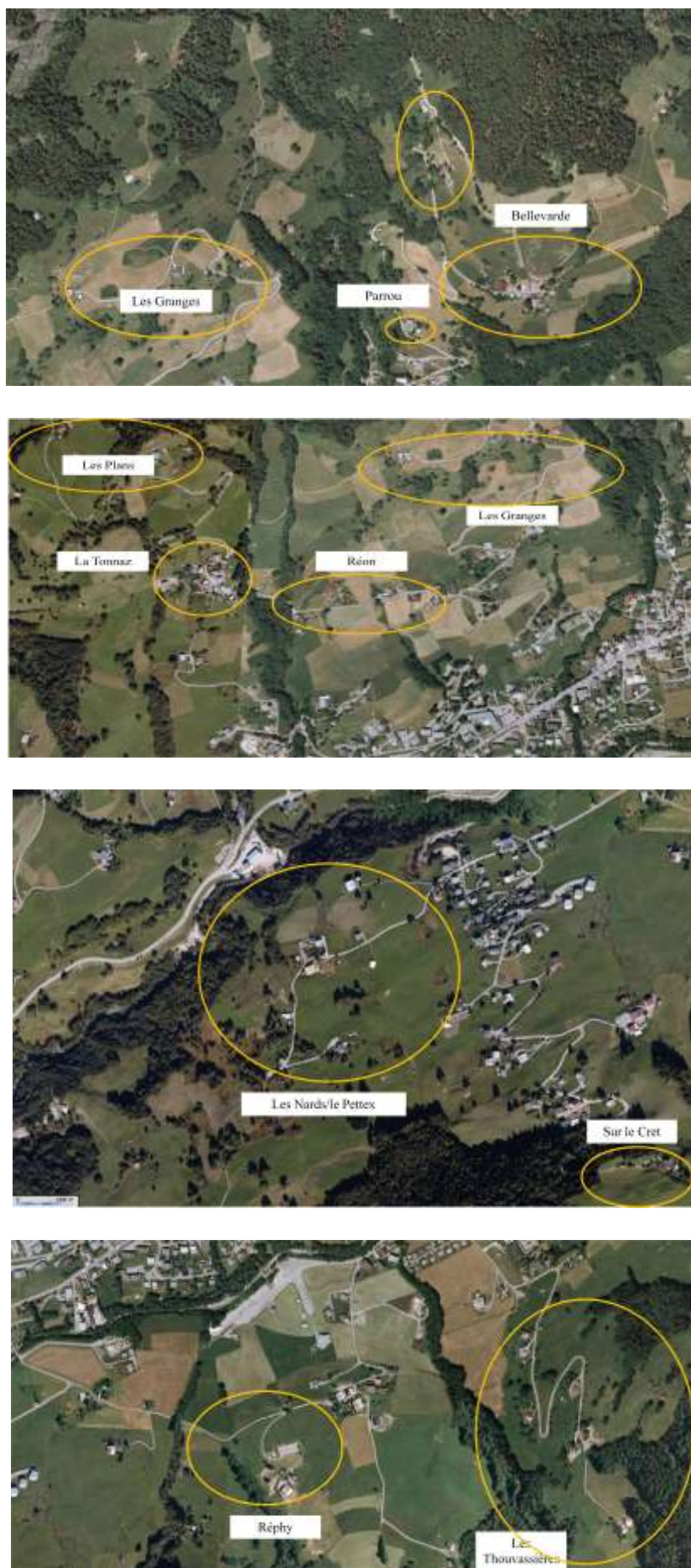


Figure 8 : Localisation des zones en assainissement non collectif (absence de réseau public d'assainissement)

Le traitement des eaux usées collectées est réalisé par la station d'épuration à la Rosière (aval de Praz-sur-Arly) ; le SIVU Megève-Praz exploite cette installation et en garantit le bon fonctionnement.

## 2.2 Le réseau de collecte des eaux usées

Le linéaire du réseau de collecte d'eaux usées de la commune est estimé à 17 km. Le réseau communal d'assainissement est de type unitaire essentiellement et comporte 5 déversoirs d'orage.

Le réseau est composé de deux collecteurs principaux : celui de Praz, en rive droite de l'Arly en DN 300 et celui de Megève en DN 500 en rive gauche. Le collecteur intercommunal, en rive droite de l'Arly est en DN 600.

Le réseau à Praz-sur-Arly est essentiellement gravitaire. Seul le secteur du Jorat est raccordé via un poste de relevage équipé de deux pompes.



Figure 9 : Station de relevage des eaux usées du Jorax

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux s'élève à **50 %**.

Le réseau d'assainissement de Praz-sur-Arly a fait l'objet d'une mise à jour partielle en novembre 2004, complétée début 2009 par le cabinet de géomètre Guerpillon. Une étude de mesure et de localisation des eaux parasites a été réalisée par la Régie Départementale d'Assistance, en 1998. Il en résulte une forte surface active de ruissellement impliquant des apports d'eaux claires parasites non négligeables.

Depuis 2003, le service d'exploitation de la station d'épuration a constaté une diminution significative des apports en eaux claires parasites. Il semble que la période de relative sécheresse observée provoque une baisse durable du niveau de la nappe. Les phénomènes de drainage par les réseaux sont par conséquent restreints.

***En coordination avec la Régie Municipale de l'Assainissement de Megève, la réalisation d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Usées et Pluviales a été lancée en automne 2011 sur les 2 communes. Ce document vise, au moyen d'un diagnostic du réseau existant, à définir un plan pluriannuel d'actions à mener sur le réseau de collecte afin d'en améliorer le fonctionnement. Les résultats finaux de cette étude seront connus en fin d'année 2013.***

Cependant, des travaux ont déjà été réalisés sur le réseau en 2012.

Tableau 2 : Travaux réalisés en assainissement sur 2011

<i>Lieu</i>	<i>désignation</i>	<i>linéaire</i>
<i>Secteur du Réon</i>	<i>Extension du réseau d'eaux usées</i>	<i>510 ml</i>
<i>Secteur de la Rosière</i>	<i>Extension du réseau d'eaux usées</i>	<i>250 ml</i>
<i>Poste de Relèvement des Eaux Usées du Jorat</i>	<i>Renouvellement de l'armoire électrique et installation d'un système de télésurveillance</i>	<i>Réalisé mais pas réceptionné : l'armoire et la télésurveillance sont en place et fonctionnels ; il manque le système de supervision en mairie.</i>

Le contrôle de conformité des branchements des particuliers au réseau public d'assainissement a été mis en place progressivement de manière systématique pour toute nouvelle construction ou vente d'habitation existante.

En 2012, 2 branchements de particuliers et 2 d'immeubles collectifs ont fait l'objet de contrôle de conformité de branchement sur Praz-sur-Arly. Ces contrôles sont réalisés au moyen de fluorescéine à la demande de notaires dans le cadre de la vente de biens. Ces contrôles se sont révélés conformes avec tout de même quelques observations sur la séparation eaux usées / eaux pluviales lors de rejet en réseau unitaire.

L'objectif serait de contrôler l'ensemble d'un tronçon eaux usées par an avec un test à la fumée, beaucoup plus efficace pour révéler un raccordement d'eaux pluviales sur le collecteur eaux usées.

PRAZ SUR ARLY : en 2012, 1600 m de canalisations eaux usées et unitaire ont été curés sur les 16 960 m que compte le réseau communal. Il s'agit essentiellement de réseaux unitaires pour lesquels les inspections préalables à la campagne de curage avaient montré la présence de beaucoup de sables et graviers. La campagne a eu lieu au mois de septembre 2012. A cette occasion, le poste de relèvement du Jorrat ainsi que la fosse de décantation du DO principal ont été pompés. Le séparateur hydrocarbure des Services Techniques Municipaux a lui aussi été pompé à l'automne. 2 interventions curatives de débouchage ont eu lieu sur la commune sur des réseaux unitaires bouchés par des racines lors des orages d'août.

## 2.3 La station d'épuration

Le SIVU Megève/Praz-sur-Arly a pour compétence le traitement des eaux usées par la station d'épuration située à Praz-sur-Arly, au lieu-dit la Rosière.

Cette station d'épuration a une capacité nominale de 50 000 équivalent-habitants et a été mise en service en 2002. Son débit de pointe en entrée de station est de 1 700 m<sup>3</sup>/h. Le milieu récepteur du rejet est l'Arly. La répartition des charges financières s'effectue à raison de 85% pour Megève et 15% pour Praz-sur-Arly.

Cette station d'épuration est équipée d'un prétraitement (dégrillage, dessablage, dégraissage), d'un dispositif de traitement primaire de type physico-chimique (décantation lamellaire avec ajout de polymère) et d'un traitement secondaire par bio-filtration.



Les eaux traitées sont soumises aux normes de rejet suivantes :

- DBO<sup>1</sup> : 20 mg/l ;
  - DCO<sup>2</sup> : 125 mg/l ;
  - MEST<sup>3</sup> : 20 mg/l ;
  - NTK<sup>4</sup> : 6 mg/l ;
  - Pt<sup>5</sup> : 2 mg/l.
- <sup>1</sup> Demande Biochimique ou Biologique en Oxygène pour 5 jours, c'est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour dégrader les substances organiques ;
  - <sup>2</sup> Demande Chimique en Oxygène, cette mesure permet d'avoir un ordre de grandeur de la pollution dégradée par voie chimique ;
  - <sup>3</sup> Matières En Suspension Totale, cela regroupe les matières fines minérales ou organiques insolubles qui contribuent à la pollution ;
  - <sup>4</sup> Azote kejdhall, quantification des matières azotées issues des eaux usées ;
  - <sup>5</sup> Phosphore total.

L'air vicié de la station est confiné dans les bâtiments, dans lequel les odeurs sont collectées et traitées dans une salle de désodorisation à l'aide de tours de lavage à l'acide, à la javel et à la soude.

Les boues issues du traitement primaire sont épaissies puis déshydratées par une étape de centrifugation à une siccité de 65 % (pourcentage de matières sèches). La production de boue est éliminée par incinération.

### 2.3.1 – Volume entrant dans le système de traitement

Pour l'année 2012, le débit reçu est de 3 034 264 m<sup>3</sup>. En 2011, il était de 2 160 568 m<sup>3</sup>, soit une hausse de 40%. Cette hausse est essentiellement due aux fortes précipitations enregistrées toutes l'année.

En effet, le caractère unitaire prédominant du système de collecte (notamment sur Megève) a une incidence sérieuse sur les débits en entrée de station d'épuration. Les 2 graphiques suivants montrent l'impact de la pluviométrie sur les débits entrants.

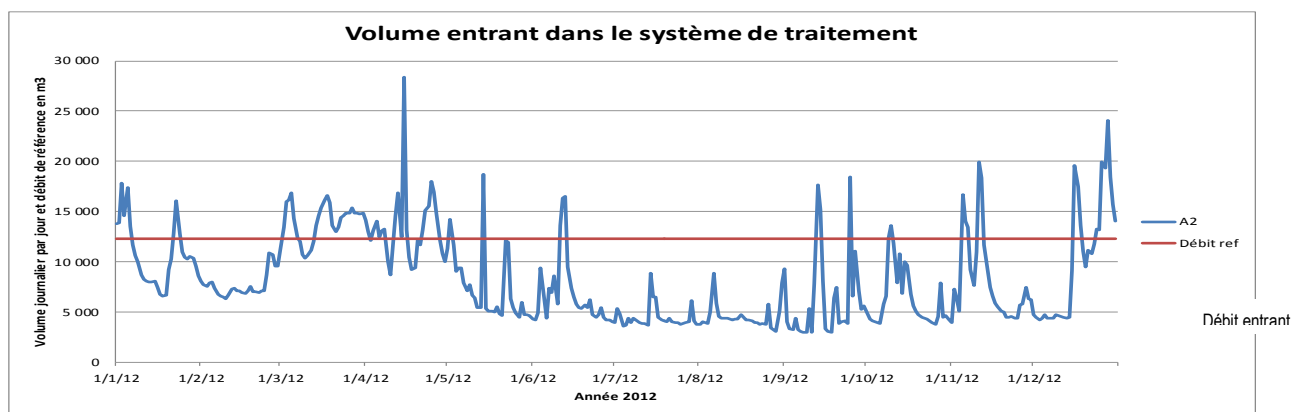
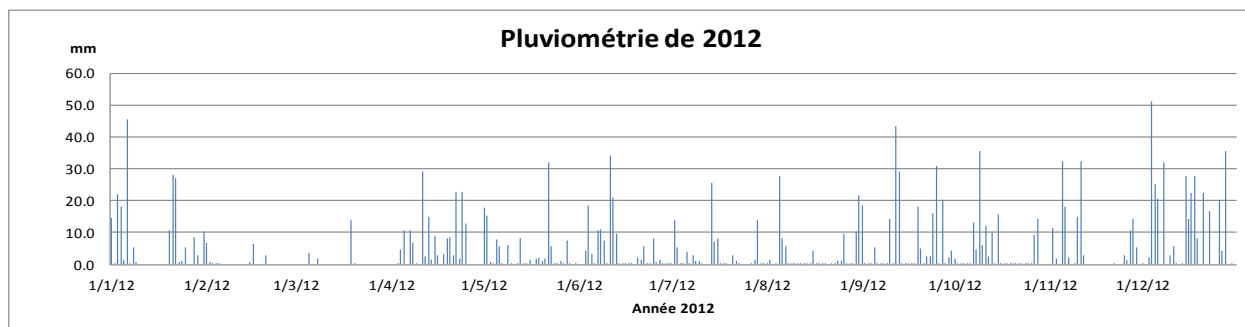


Figure 10 : Graphique des volumes entrants dans la station d'épuration



### 2.3.2 Rendements épuratoires de la STEP et évaluation de la conformité

En termes de traitement de la pollution carbonée et phosphorée, les performances épuratoires sont relativement correctes. Les normes de rejets sont respectées. Il en est de même pour l'abattement des matières en suspension.

En ce qui concerne la pollution azotée, la performance épuratoire est sensible à la baisse de la température et aux variations de charges brusques. En effet, en période d'eaux froides (présence d'un taux important d'eaux parasites), les rendements sont fortement impactés. De plus, la montée importante et brusque de la charge en période de vacances scolaires (Noël et février) provoque une déstabilisation du traitement sur ces courtes périodes.

Tableau 3 : synthèse des résultats épuratoires

		MES		DCO		DBO5		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Débit journalier de référence (m3/j)		12 300												
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		3 000												
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	104		104		52		24		24	24	24	24	
	Nombre de mesures réalisées	104		104		52		24		24	24	24	24	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	88.5	5	83.8	20.4	93.2	3.7	88	2.3	1.6	0.1	12	70.5	0.52
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	96		96		48		23		23	23	23	23	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	88.5	5	84	20.6	93.3	3.7	88	2.3	1.6	0.1	12	70.5	0.52
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50							
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0								
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	92	20	88	65	93	15	91	10					
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	9		9		5		3						
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0						
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle												93	1
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		O		O		O		O					O	
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :		O												

## **2.4 L'assainissement non collectif**

### **2.4.1. Mode de gestion du service**

Les communes ayant l'obligation de diagnostiquer l'ensemble des installations d'assainissement autonomes avant 2012, ce service public a été mis en place à partir d'août 2009 conjointement avec la commune de Megève.

Pour la commune de Praz sur Arly le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré en Régie municipale.

### **2.4.2. Prestations assurées dans le cadre du service**

Le service assure :

- Le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes ;
- Le contrôle de conception et d'exécution des installations réhabilitées ou nouvelles.

Le diagnostic du bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes et le contrôle de conception et d'exécution des installations réhabilitées ou nouvelles constituent les deux missions obligatoires (article L.2224-8 du CGCT).

Le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2012. La périodicité de passage des diagnostics de bon fonctionnement est de 4 ans.

Le règlement de l'assainissement non collectif a été délibéré par le conseil municipal le 19 janvier 2010.

Ce règlement précise les droits et obligations réciproques, notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur fonctionnement, les conditions de paiement de la redevance d'assainissement non collectif ainsi que les modalités d'application des présentes.

### **2.4.3. Estimation de la population desservie**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif dessert, fin 2012, 50 installations (particuliers et installations commerciales comprises). Ces 50 installations ne seront pas raccordées au réseau public d'assainissement, à moyen terme.

### **2.4.4. Activité du service en 2011**

A ce jour, sur 41 installations diagnostiquées en zone d'assainissement non collectif sur Praz sur Arly, une seule est actuellement non conforme et présente des impacts sanitaires et/ou environnementaux. En effet, une opération de réhabilitation de 7 systèmes non conforme avec impact sanitaire et environnemental a été lancée par un groupement de propriétaires. Cette

opération est soutenue par la commune de Praz-sur-Arly et subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Tableau 4 : Taux d'installations conformes

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année 2012	<b>11</b>
Nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	<b>41</b>
Taux d'installations d'assainissement autonome non-conforme avec impact sanitaire et/ou environnemental, en %	<b>2,4 %</b>

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3) est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service. **Le taux de conformité est de 26.8%.**

#### 2.4.5. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

*Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans le tableau A ci-dessous.*

<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif 2012 du service est de **100**.

Une étude sur le zonage de l'assainissement non collectif a été menée et finalisée en 2005, par le bureau d'étude SAFEGE. La mise en œuvre actuelle de l'assainissement non collectif (caractéristiques pédologiques, qualité des exutoires pour l'eau usée traitée etc...) repose sur cette étude.

Ce zonage de l'assainissement non collectif, a été délibéré par le Conseil Municipal.

#### 2.4.6. Tarification de l'Assainissement Non Collectif

Les tarifs applicables au 31/12/2011 et votés par la délibération du conseil Municipal, sont les suivants :

- **160 € TTC** pour le contrôle de fonctionnement et de bon entretien d'une installation d'assainissement non collective. Ce tarif correspond à l'identification du dispositif d'assainissement, ses caractéristiques, son état global de fonctionnement, son entretien, et son impact sur la salubrité publique et environnementale. Un rapport écrit, résumant ces informations sur l'installation, est envoyé à chaque usager après cette visite.
- **200 € TTC** pour le contrôle de bonne implantation, de bonne exécution concernant les habitations neuves ou les habitations en réhabilitation. Ce contrôle vérifie en amont, le bon dimensionnement, la bonne implantation du dispositif d'assainissement. Puis, une vérification sur le terrain de la bonne exécution des travaux sera effective pour attester la réalisation et la conformité de l'assainissement non collectif.

## III. Le financement du service de l'eau et de l'assainissement

### 3.1 Décomposition de la facture d'eau et d'assainissement collectif

La facturation d'eau et d'assainissement est effectuée sur le principe du binôme constitué de droits fixes et d'une partie proportionnelle liée à la consommation.

La facture de distribution de l'eau potable comprend :

- La partie fixe correspondant à la location et aux droits fixes du compteur, variant en fonction du diamètre. (exemple compteur de Ø15 : 39,64 € HT/an)
- La partie proportionnelle correspondant à la consommation réelle relevée : 0,90 € HT/m<sup>3</sup>
- La redevance pollution reversée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse fixée à 0,22 € HT le m<sup>3</sup>

**Le prix du m<sup>3</sup> pour le service d'eau potable est donc de 1,51 € TTC (pour une consommation de 120m<sup>3</sup>/an)**

La facture de collecte et de traitement des eaux usées comprend :

- Une partie fixe correspondant aux droits fixes du compteur, en fonction de son diamètre (exemple compteur de Ø15 : 30,49 €) ;
- Une partie proportionnelle qui correspond au volume rejeté d'eaux usées. Le montant est de 1,83 € HT dont 1,65 € pour le traitement en station d'épuration ;
- La redevance modernisation des réseaux reversée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse fixée à 0,15 € HT le m<sup>3</sup>

**Le prix du m<sup>3</sup> pour la collecte et le traitement des eaux usées s'élève donc à 2,37 € TTC.**

Ces différents tarifs de l'eau ont été adoptés lors de la délibération du Conseil Municipal du 13 février 2012. A cette occasion, le prix du m<sup>3</sup> d'assainissement a été revalorisé de 0, 12 € HT / m<sup>3</sup>. Cette hausse a été justifiée par le fait d'une hausse de la redevance du S.I.V.U. Megève/Praz-sur-Arly en charge du traitement des eaux usées..

Si l'on réalise une simulation d'une facture d'eau représentant la consommation d'un ménage de référence INSEE, soit 120 m<sup>3</sup>, on a la répartition suivante, en pourcentage :

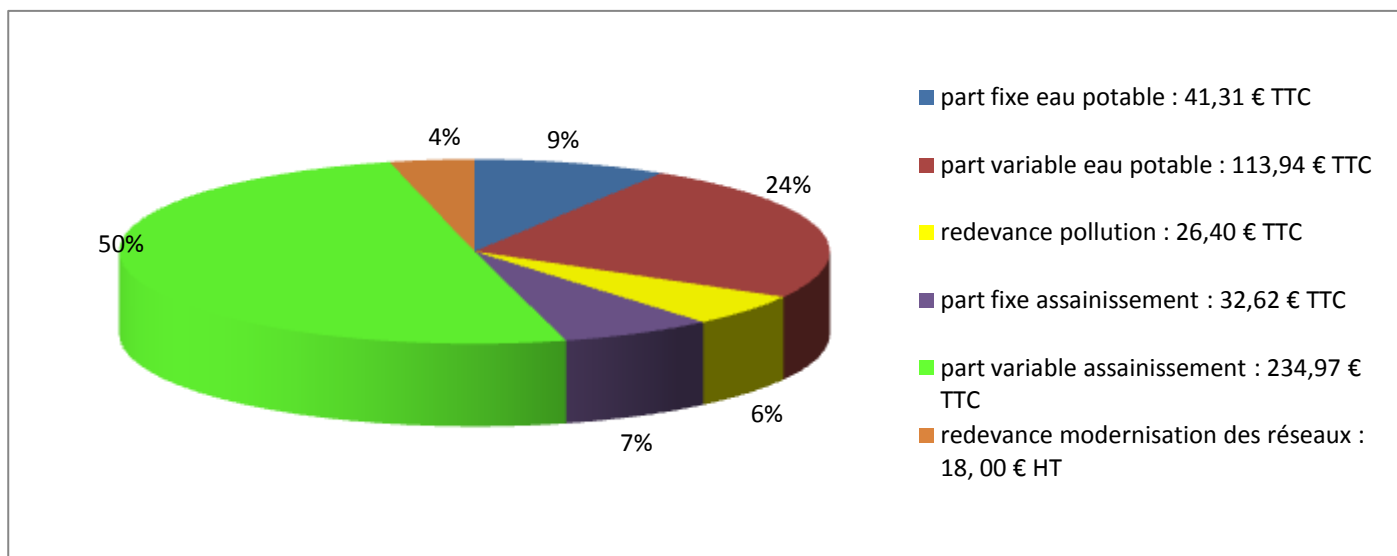


Figure 11 : Répartition du prix de l'eau, année 2012

En résumé, on comptabilise une facture totale, pour un volume de 120 m<sup>3</sup>, de **467,24 € TTC** pour 2012.

Le prix rapporté au m<sup>3</sup> est assez élevé (**3,89 € TTC du m<sup>3</sup>**) au regard de la moyenne départementale 2011 (**428 € TTC soit 3,57 € TTC/m<sup>3</sup>**), ceci à cause des coûts d'exploitation de la station d'épuration relativement importants.

A titre de comparaison, sur les 21 stations de skis de la Haute Savoie, le prix moyen de l'eau en 2011 était de **3,67 €/TTC**.

### 3.2 Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement – 2012

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

Tableau 4 : Etat de la dette

Etat de la dette au 31/12/2012	<b>45 717,99 €</b>
Montant de l'annuité 2012	<b>27 198,00 €</b>
Montant du capital 2012	<b>24 167,73 €</b>
Dotations aux amortissements 2012	<b>153 328,35€</b>



Le tableau suivant résume les recettes du rôle d'eau 2012 :

Tableau 5 : Recette du rôle d'eau - 2012

<b>Role détaillé HT - 2012</b>	
Location	7 137,69 €
Droits fixes eau	50 366,79 €
Droits fixes assainissement	48 243,49 €
Consommation Eau	100 908 €
Assainissement	201 349,41 €
Pollution	24 666,40 €
Modernisation Réseaux	16 522,05 €
<b>Total Role 2011 - HT</b>	<b>449 193,83 €</b>
Vente d'eau pour les canons à neige	2 048,25 € HT

Le tableau suivant résume le compte administratif pour 2012 :

Tableau 6 : Compte administratifs 2012, budget annexe eau & assainissement

<b>Compte administratif - 2012</b>	
<b>Dépense d'exploitation - 2012</b>	<b>531 944,47€</b>
Charges de gestion	276 769,85 €
Charges de personnel	54 474,94 €
Atténuation de produits	38 664,92 €
Dépenses imprévues	-
Opérations d'ordre de transfert entre section	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	153 328,35€
Autres charges de gestion courante	1 525,87€
Charges financières	3 030,27 €
Charges exceptionnelles	4 150,27 €
<b>Recette d'exploitation - 2012</b>	<b>685 055,44 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté	136 185,69 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	78 028,01 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de services	469 086,76 €
Autres produits de gestion courante	1 754,98 €
Produits exceptionnels	
<b>Dépenses d'investissement - 2012</b>	<b>526 568,23 €</b>
Opérations d'ordre de transfert entre section	78 028,01 €
Remboursement d'emprunts et de dettes	24 167,73 €
Immobilisations incorporelles	145 057,47 €
Immobilisations corporelles	-
Immobilisations en cours	279 315,02 €
Amortissement des subventions investissement	
<b>Recette d'investissement - 2012</b>	<b>540 740,39 €</b>
Excédent antérieur reporté	202 933,69 €
Ammortissement immobilier	153 328,35€
Subventions d'investissement	114 478,28 €

## **ANNEXE**

### **Notice d'information de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse**

*« Une Fiscalité qui a permis la mise aux normes de l'assainissement en France. »*

